



Comment récupérer ma maison prêtée à mon ex

Par **gilles1313**, le **22/04/2008** à **17:11**

Bonjour,

Donc je vais essayer d'être le plus bref et précis possible. J'ai fait une très grosse bêtise en voulant être généreux. Après 10 ans de vie commune et 2 enfants, je me sépare de la mère de mes enfants en 2001, et par sentiment de culpabilité, je la laisse avec les enfants dans ma maison sans contrepartie. (maison achetée en 1998 avec mes emprunts). Sans aucun remerciement de sa part (si ce n'est de se venger en me refusant mon droit de garde...trop bon, trop...), je me décide donc cette année à récupérer cette maison qui m'appartient (acte notarié à mon nom). On me prévient de toutes parts que je risque de me heurter à de grosses complications vu qu'elle a la garde des enfants et vu qu'elle y habite depuis 7 ans.

A quelles complications dois je m'attendre ? Quelles sont les procédures ? Quels sont les délais ?

Dans l'espoir de vos réponses (je me sent comme légèrement désespéré)

Merci par avance

Par **ly31**, le **23/04/2008** à **15:37**

Bonjour,

Quel est votre statut avec la mère de vos enfants, étiez vous marié, vie en concubinage ? ? ?

Avez eu un jugement !

A vous lire

ly31

Par **gilles1313**, le **23/04/2008 à 15:50**

bonjour et merci de preter attention à ma question

donc à priori l'affaire est simple : je suis propriétaire et je vivais en tant que concubin avec mon ex compagne. Mais d'une affaire qui apparait comme simple, on m'a dit que j'aurais du mal à récupérer mon bien. Avez-vous des informations sur ce sujet?

Par **ly31**, le **23/04/2008 à 16:25**

Re Bonjour,

Je pense que visiblement vous aurez du mal à récupérer ce bien qui vous est propre

La mère de vos 2 enfants doit se reloger, ce qui n'est pas facile de nos jours !

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **gilles1313**, le **23/04/2008 à 16:42**

houla...je m'attendais bien à un truc comme cela, d'autant plus qu'elle voudra me m'etre des batons dans les roues (y rester le plus longtemps possible)

Par **ly31**, le **23/04/2008 à 17:16**

Re Bonjour,

Ne pouvez vous pas négocier à la hausse la pension alimentaire de manière que votre ex compagne puisse se reloger plus facilement ? (à faire officiellement dans la mesure du possible)

Je vous conseille le dialogue avant d'entreprendre toute chose !!!

Je vous souhaite bon courage

ly31